

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire..

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 18
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

Date de la convocation :

07 février 2018

Date d'affichage :

07 février 2018

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT - Madeleine DENIS - Nicolas HARDY - Karine HUART - Aline JOSSE - Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Cécile BOULDÉ - Sébastien TROUVÉ
donne pouvoir à Jean-Luc VALLET - Jean-Marc COSTENTIN
- Charles DAVENEL - Christian THÉBAULT

Absents : Anne-Marie VEILLÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018
- Préparation du budget primitif 2018 - proposition de la commission des finances du 31 janvier 2018 : vote des tarifs et subventions (*délibérations*)
- RIFSEEP : modification des montants annuels maximums (*délibération*)
- Redevance pour occupation du domaine public (*délibération*)
- Travaux du presbytère : avenants (*délibération*)
- Révision du PLU : débat sur les orientations, enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) (*délibération*)
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Bâtiment ancien presbytère : travaux de déjointement et rejointement de l'ensemble des façades (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2018. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Tarifs et subventions 2018

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de la commission des finances, objet d'un document que chaque conseiller a reçu avec la convocation.

Les délibérations suivent :

● Participations 2018 liées au coût élève école publique (au vu du réalisé 2017)

Vu la Commission des Finances du 31 janvier 2018,

Monsieur le Maire propose le coût par élève de l'école publique « Louise Michel », calculé d'après le réalisé 2017, comme suit :

● élève en maternelle	=	959,56 €/an
● élève en élémentaire	=	566,21 €/an

Ce coût détermine la participation de la commune à l'école privée sous contrat d'association (au vu des effectifs) (art. 65742), ainsi que la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique et privée de Javené (un abattement de 20% s'applique aux communes de ex-Fougères Communauté) (art. 747481 et 747482).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le coût par élève comme indiqué ci-dessus ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● Fournitures scolaires – école publique – Année 2018

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018. Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder pour 2018 :
 - 30, 00 € par enfant en maternelle
 - 34, 00 € par enfant en élémentaire

et pour tout enfant scolarisé à l'école publique « Louise Michel » de JAVENÉ.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 60671 en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● **Personnel communal – Prime de fin d’année 2018**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

- décide d’attribuer une prime de fin d’année (versée en décembre 2018) d’un montant annuel de **791 €** pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les autres agents. D’autres critères seront pris en compte conformément au règlement.

Les crédits correspondants seront inscrits à l’article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

- autorise le Maire ou l’Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● **Personnel communal –Participation employeur au régime de prévoyance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 novembre 2013, le conseil municipal a décidé de participer à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par les agents communaux, à compter du 1^{er} janvier 2014.

La participation communale en 2017 a été de 6,50 € par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de :

- d’augmenter cette participation communale à **7,00 €** par mois et par agent pour l’année 2018.
- d’autoriser Monsieur le Maire ou l’Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

● **Indemnité aux stagiaires ALSH**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mars 2009 décidant d’attribuer une indemnité aux stagiaires, en stage pratique BAFA ou autre, recrutés au centre de loisirs (20,00 € nette par jour en 2017).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

DECIDE d’attribuer une indemnité de 21,00 € net par jour, aux stagiaires du centre de loisirs, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Les crédits correspondants seront inscrits à l’article 6413 en section de fonctionnement du budget primitif.

AUTORISE le Maire ou l’Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● **Concessions dans le cimetière et plaques du Columbarium : tarifs 2018**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs ci-dessous (y compris le columbarium) :

- *achat de concessions* :

<i>Année</i>	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>	<i>Date d'effet</i>
2018	82,00 €	160,00 €	289,00 €	01/04/2018

- *achat de plaques pour le columbarium* :

<i>Année</i>	<i>Plaque inscription (en marbre)</i>	<i>Plaque signalétique pour colonne du souvenir</i>	<i>Date d'effet</i>
2018	65,00 €	34,00 €	01/04/2018

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● **Redevance cantine scolaire école publique - tarifs 2018 – article 70671**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Javenéens</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Adultes</i>	<i>Date d'effet</i>
2018	3,55 €	4,25 €	5,85 €	Rentrée scolaire 2018-2019

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● **Garderie périscolaire école publique : tarifs 2018 – article 70673**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les tarifs ci-dessous, soit le maintien de ceux appliqués en 2017 :

<i>Année</i>	<i>Vacation javenéen</i>	<i>Vacation extérieur</i>	<i>Date d'effet</i>
2018	1,05 €	1,75 €	Rentrée scolaire 2018-2019

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

• Redevance ALSH – tarifs 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 mars 2009 décidant de créer un accueil de loisirs destiné aux enfants de 3 à 16 ans à effet au 6 avril 2009 et précise que les tarifs sont établis en fonction des tranches de revenus des familles comme préconisé par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine. L'ALSH fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Il rappelle aussi la délibération n° 116-09 du 16 novembre 2016 modifiant le dispositif applicable aux sorties extérieures.

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les tarifs ci-dessous :

Tranches de revenus/QF	Tarif journée/enfant	Tarif ½ journée/enfant
0 < QF < 567€	5,50 €	2,75 €
568 < QF < 900	6,60 €	3,30 €
901 < QF < 1400	7,80 €	3,90 €
QF ≥ 1401	9,40 €	4,70 €
Non javenéens et non scolarisés à Javené	11,00 €	5,50 €

Prix du repas (identique au tarif du repas 2018 à la cantine scolaire)

Pour les javenéens : 3,55 €

Pour les enfants extérieurs : 4,25 €

Prix des sorties extérieures :

Pour chaque sortie extérieure, un coût supplémentaire de 3,50 € sera appliqué.

Date d'application de ces tarifs : Rentrée scolaire 2018-2019

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

• Tarifs 2018 des photocopies - article 706881

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs ci-dessous (maintien des tarifs appliqués en 2017) :

<i>Année</i>	<i>A4 recto</i>	<i>A4 recto-verso</i>	<i>A3 recto</i>	<i>A3 recto-verso</i>	<i>Date d'effet</i>
2018	Noir et blanc 0,30 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,80 €	01/04/2018
	Couleur 0,50 €	Couleur 0,80 €	Couleur 0,80 €	Couleur 1,00 €	

Associations : • photocopies en noir et blanc : gratuit

- photocopies en couleur : payant à partir de 11 copies et **demi-tarif** soit respectivement 0,25 – 0,40 – 0,40 – 0,50 €.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

• **Location garages de La Reposée – Tarifs 2018 – article 7521**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Location mensuelle</i>	<i>Date d'effet</i>
2018	34,00 €	01/04/2018

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

• **Location salle complexe culturel : tarifs 2018 (article 7523)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs ci-dessous (maintien de ceux appliqués en 2017) :

<i>Année</i>	<i>Caution</i>	<i>Location javenéens</i>	<i>Location extérieurs</i>	<i>Pour ménage non effectué par heure</i>	<i>Gratuité aux javenéens</i>	<i>Date d'effet</i>
2018	210,00 €	54,00 €	88,00 €	28,00 €	lors de décès	01/04/2018

Si désistement, moins de 15 jours avant la date de location, une somme de 30,00 € reste due à la commune

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● **Tarifs 2018 : location salles du complexe et du kiosque aux associations extérieures ou à des privés**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2012 décidant d'un tarif de location des salles du complexe et du kiosque applicable aux associations extérieures à la commune ou à des privés pour des activités de loisirs.

Sur proposition de la commission des finances du 31 janvier 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le tarif à 5,50 € par heure d'occupation des locaux à effet au 1^{er} avril 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

● **Tarif 2018 : location ponctuelle nouvelle salle des sports ou terrain de foot synthétique**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du :

- 16 janvier 2013 accordant le principe de la mise à disposition de la salle des sports aux associations extérieures sous réserve de sa disponibilité sachant que la priorité sera donnée aux associations communales ;
- 14 décembre 2016 fixant un tarif horaire ;

Il présente la proposition de la commission des finances du 31 janvier 2018 et notamment la décision d'appliquer le même tarif, que pour la salle de sports, aux locations ponctuelles du terrain de foot synthétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- fixer les tarifs suivants à effet au 1^{er} avril 2018 :

Année	Location forfaitaire par jour	Caution	Date d'effet
2018	200,00 €	1 000 €	1 ^{er} avril 2018

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

● **Tarifs 2018 : tickets de musculation – Article 706885**

Vu la délibération du 9 juillet 2008,

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs ci-dessous :

Année	Prix du Carnet	Prix du ticket	Date d'effet
2018	11,00 € le carnet de 5 tickets	2,20 €	01/04/2018

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

● **Activité « sport-santé » : montant participation 2018 des adhérents**

Vu la délibération n° 65-02 du 14 juin 2017 décidant de la participation des adhérents à l'activité « sport-santé » ;

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2018, les tarifs ci-dessous :

	Javenéens	Extérieurs
Cotisation annuelle	60,00 €	80,00 €
Participation par atelier	15,00 €	20,00 €

- autorise le Maire ou l'Adjointe déléguée, à signer tout document à intervenir.

● **Location salle des fêtes – tarifs 2018 (article 7524)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 31 janvier 2018.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2018, les tarifs ci-dessous (maintien des tarifs appliqués en 2017)

2018	Forfait	Cuisine et/ou vaisselle	Retour
Javenéens	200,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif
Associations de Javené	120,00 €	0,50 €/pers.	½ tarif
Extérieurs	400,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif

1°) Pour toutes locations, une caution de **1 000,00 €** est demandée.

2°) Le tarif « associations de Javené » n'est applicable qu'une fois par an, le tarif « javenéens » est alors appliqué à partir de la 2^{ème} location annuelle.

3°) Les nouveaux tarifs sont applicables au 1^{er} avril 2018.

4°) Pour ménage non (ou mal) effectué, facturation du temps passé : **30,00 €/heure**

5°) Si désistement, moins de 15 jours avant la date de la location, une somme de 100,00 € reste due à la commune.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents

OBJET : Subventions 2018

Vu la Commission des Finances du 31 janvier 2018,

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux écoles et associations de Javené, ainsi qu'à quelques associations extérieures (liste ci-dessous).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer pour 2018 des subventions aux écoles et associations dont la liste et le détail des montants figurent dans le tableau ci-dessous. Les crédits correspondants seront inscrits aux articles 657362, 6574, 65747 et 65748 en section de fonctionnement du budget primitif 2018.

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

<i>Article</i>	<i>ÉCOLES et ASSOCIATIONS DE JAVENÉ</i>	<i>SUBVENTION 2018</i>
	ÉCOLE PUBLIQUE JAVENÉ	
6574	Association des Parents d'Élèves (APE)	2.400,00
"	Projet scolaire	1.800,00
	ÉCOLE PRIVÉE JAVENÉ	
6574	Association des Parents d'Élèves (APEL)	2.400,00
"	Projet scolaire	1.800,00
65747	Participation au fonctionnement garderie périscolaire	9.415,00
65748	Participation au fonctionnement cantine	13.555,00
	BUDGET ANNEXE	
657362	CCAS	2.000,00
	ASSOCIATIONS COMMUNALES	
6574	ACCA (chasse)	720,00
"	Anciens Combattants (AFN – UNC)	400,00
"	Amicale des paletistes	400,00
"	Association Art Déco	80,00
"	Comité des fêtes	1.000,00
"	Accueil et partage - Aînés Ruraux - Javené	400,00
"	Art et Histoire Pays de Fougères	350,00
"	Comité de jumelage	800,00
"	Fanfare de Javené	200,00

"	Voltigeurs de Javené	120,00
"	Comice Agricole (0,23 € x 2.132 hab.)	490,36
"	Jav'scène (théâtre)	600,00
"	L'Art Gus Compagnie	400,00
"	La caverne aux jeux	300,00
"	123 Soleil	800,00
"	Macadam Sliders Club (motos)	120,00
"	Société de Courses Hippiques	300,00
	ASSOCIATIONS SPORTIVES	
6574	AJIR Javené – Tennis de table	200,00
"	Badminton Javené Billé	2.000,00
"	Club Cyclo sportif Javenéen	600,00
"	Gym détente Billé-Javené	500,00
"	Zum'attitude	800,00
"	Jav'moov	400,00
"	Javené Basket Club	80,00
"	Kids en mouvement	500,00
"	Volley Club Javené	400,00
"	Union Sportive Billé-Javené	2.700,00
"	Groupement Le Bocage (1,80 € x 2.132 hab.)	3.837,60
"	Javené Football Table	80,00
	TOTAL (1)	52.947,96

<i>Article</i>	<i>ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES</i>	<i>SUBVENTION 2018</i>
	ECOLES PRIVEES EXTERIEURES	
6574	Participation RPI Billé-Combourtillé-Parcé	2.780,46
	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
6574	Terres de Jim 2018	10.000,00
	TOTAL (2)	12.780,46
	TOTAL (1) + (2)	65.728,42

Remarques liées à ces tarifs et subventions :

Quelques remarques par rapport à une association qui parfois s'approprie un peu trop les lieux attribués pour leurs manifestations ! Le Maire s'engage à rencontrer le président pour une « petite mise au point ».

Jav'scène : la subvention attribuée est un peu inférieure à ce qui est demandé suite à la division de l'association avec la création d'une section pour les jeunes : Art Gus Compagnie (nouvelle association).

Caverne aux jeux : voir pour une mise à disposition d'une salle plus grande, le foyer de la salle de sport devenant trop petit vu le nombre d'adhérents. Souhait d'organiser « la fête nationale du jeu ».

123 soleil : Catherine LÉBOUCQ précise que le soutien financier apporté par le Département et par la CAF aux espaces jeux, aidant à l'embauche d'une animatrice de jeunes enfants, ne sera pas reconduit à l'horizon 2019 à la faveur des Relais d'Assistants Maternels (RAM). L'association projette l'ouverture d'une 2^{ème} séance (demi-journée) dans la semaine.

Terres de Jim : quelques conseillers sont surpris du montant de subvention proposé sachant que Fougères Agglomération verse aussi une subvention ! Il est alors précisé qu'un point sera fait avant le versement fonction des frais annexes supportés par la commune.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : modification des montants annuels maximums

Cette décision est reportée car elle doit faire l'objet d'un deuxième passage en Comité Technique le 16 avril 2018.

Redevance pour occupation du domaine public

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

M. et Mme LAISNÉ, gérants du bar-tabac, souhaitent installer une terrasse extérieure en bois, d'une superficie d'environ 20 m² et sur une période de 6 mois, d'avril à septembre.

Un débat s'instaure sur l'emplacement possible de cette terrasse et il est décidé de leur proposer l'espace libre juste au-dessus du café appartenant au domaine privé de la commune. L'insécurité et la gêne vis-à-vis des riverains à d'autres endroits suggérés sont les principales raisons de ce choix.

Il n'y a donc pas eu de décision sur le montant d'une redevance pour occupation du domaine public.

Travaux du presbytère : avenants aux lots n°2, n°3 et n°4

Présentation : Bernard DELAUNAY – Maire

Dans le cadre de la réhabilitation du presbytère, Le Maire informe de travaux supplémentaires concernant les lots n°2, n°3 et n°4 :

Lot 2 : démolition/ gros œuvre (EIFFAGE) : plus-value pour :

- études complémentaires : 180,00 € TTC
- reprise arrière linteaux bois suite diagnostic charpentier : 5.746,56 € TTC

TOTAL	:		+ 5.926,56 € TTC
Marché initial		269.520,50 € HT	- 323.424,60 € TTC
Avenant n°1		8.549,60	- 10.259,52
Avenant n°2 proposé		4.938,80	- 5.926,56
		-----	-----
Nouveau montant		283.008,90 € HT	- 339.610,68 € TTC

(Total des 2 avenants = + 5,00 %)

Lot 3 : charpente/ossature bois/bardage (SCBM) : plus-value pour :

- habillage douglas des poteaux et frontons de lucarnes sur versants nord – teinte identique au bardage : 737,52 € TTC

TOTAL	:		+ 737,52 € TTC
Marché initial		84.080,04 € HT	- 100.896,05 € TTC
Avenant n°1		3.798,40	- 4.558,08
Avenant n°2		1.085,05	- 1.302,06
Avenant n°3		6.087,20	- 7.304,64
Avenant n°4 proposé		614,60	- 737,52
		-----	-----
Nouveau montant		95.665,29 € HT	- 114.798,35 € TTC

(Total des 4 avenants = + 13,78 %)

Lot 4 : couverture/étanchéité (Ledru) :

Moins-value pour :

- fenêtres de toit : - 52,74 € TTC

Plus-value pour :

- main d'œuvre nettoyage têtes de cheminées : 151,20 € TTC
- restauration des lucarnes « œil de bœuf » sur façade sud : 2.760,00 € TTC

TOTAL	:		+ 2.858,46 € TTC
Marché initial		63.072,91 € HT	- 75.687,49 € TTC
Avenant n°1		1.242,68	- 1.491,22
Avenant n°2 proposé		2.382,05	- 2.858,46
		-----	-----
Nouveau montant		66.697,64 € HT	- 80.037,17 € TTC

(Total des 2 avenants = + 5,75 %)

Il propose d'accepter ces avenants aux marchés initiaux avec l'entreprise EIFFAGE, SCBM et LEDRU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- d'accepter l'avenant n°2 au marché initial avec l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 4.938,80 € HT – 5.926,56 € TTC, l'avenant n°4 au marché initial avec l'entreprise SCBM d'un montant de 614,60 € HT – 737,52 € TTC, l'avenant n°2 avec l'entreprise LEDRU d'un montant de 2.382,05 € HT – 2.858,46 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

Un bilan global de l'opération est demandé.

Révision du PLU : débat sur les orientations, enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Michel BRARD précise que le débat sur le P.A.D.D. est reporté à la réunion du conseil municipal d'avril ou mai, ce projet n'étant pas finalisé.

Il informe des dates de réunion à venir :

- le 20 février 2018 : poursuite des réflexions et orientations sur le P.A.D.D. (sans le bureau d'études)
- le 5 mars 2018 : finalisation des réflexions sur le P.A.D.D. (en présence du bureau d'études)
- date ? : réunion avec les Personnes Publiques Associées (P.P.A.).

Bâtiment ancien presbytère : travaux de déjointement et rejointement de l'ensemble des façades

Dans le cadre du marché actuel des travaux de rénovation du presbytère, il n'a pas été prévu de travaux de déjointement et de rejointement de l'ensemble des façades, qui s'avèrent aujourd'hui nécessaires.

Monsieur le Maire propose de consulter quelques entreprises locales, à l'appui d'un descriptif, pour ces travaux (+ en option : le mur du chemin).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches et à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

SMICTOM : Michel BENEDETTI informe de l'élection du président, M. Olivier MOCÉ et du 1^{er} vice-président, M. Serge BOUDET.

CHIMIREC : Michel BENEDETTI rend compte du dernier comité de suivi du 9 février et précise que d'importants travaux pour le captage des odeurs ont été effectués. D'autres projets de construction sont prévus et aussi le réaménagement des bureaux. L'effectif total est de 127 salariés avec 5 nouvelles embauches.

Les 60 ans de la société sont prévus être fêtés le 9 octobre 2018 à la salle des fêtes de Javené.

SDE : Michel BENEDETTI donne quelques éléments du rapport d'orientation budgétaire, rendu obligatoire avec la Loi NOTRe.

7 grandes missions :

- réduire les consommations énergétiques
- améliorer l'efficacité énergétique
- développer les énergies renouvelables
- développer la relation aux usagers
- mutualiser les moyens et les expériences
- assurer le contrôle de concessions
- développer des moyens généraux adéquats.

Il informe aussi de quelques évolutions des modalités d'interventions financières du syndicat notamment dans le domaine de l'éclairage public afin de favoriser les collectivités ayant fait le choix de transférer leur compétence éclairage.

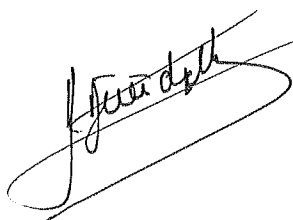
Des « rencontres de l'énergie » sont organisées avec des ateliers à thème.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 14 mars 2018 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 28 février 2018 à 18 h 30
- Réunion « révision du PLU » : mardi 20 février 2018 à 18 h 15
lundi 5 mars 2018 à 18 h 30
- Commission des finances : mercredi 21 mars 2018 à 18 h 30
- Commission espaces verts : mardi 27 février 2018 à 18 h 30
- Commission affaires sociales et scolaires : lundi 26 février 2018 à 20 h 00
- Commission communication : jeudi 8 mars 2018 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire,
Michel BENEDETTI



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

